

Notice relative aux demandes de reconduction du programme d'assistance de langue en Suisse

En général

Movetia aimerait que le plus grand nombre possible de jeunes puisse profiter du programme d'assistance de langue. Raison pour laquelle les reconductions sont en règle générale dépendantes du nombre de nouveaux dossiers de candidature reçus.

Accord avec les organisations partenaires étrangères

Les demandes de reconduction qui concernent les assistants issus des espaces linguistiques, germanophone et francophone doivent être approuvées par nos organisations partenaires à l'étranger. Movetia se charge d'obtenir cet accord. Movetia collecte les demandes des établissements d'accueil suisses ou des assistants et les transmet aux organisations partenaires. Elle informe ensuite par courriel de la décision finale. **Par contre, les reconductions des assistances de langue anglaise peuvent être accordées directement par Movetia à partir de l'année 2018/19.**

Procédure

Reconduction à la demande de l'école dans laquelle l'assistant-e exerce actuellement

L'école demande la reconduction du contrat d'assistance en cours au moyen d'un formulaire d'inscription (annonce des besoins) ou en présentant une demande écrite à part. La demande peut donc être envoyée à Movetia par courrier postal ou par voie électronique (sap@movetia.ch).

Reconduction à la demande de l'assistant-e

Si l'assistant-e souhaite **refaire une année dans le même établissement scolaire**, il/elle doit demander à la direction de l'établissement d'adresser une demande à Movetia (voir ci-dessus).

Si l'assistant-e souhaite **refaire une année, mais dans un autre établissement**, les documents ci-après doivent être adressés à Movetia :

1. Une lettre de motivation rédigée dans la langue maternelle de l'intéressé-e ainsi que **dans la langue de la région visée**. Les aspects ci-après doivent y être traités:

- Pour quelle raison l'intéressé-e souhaite-t-il/elle effectuer une deuxième année d'assistantat?
- Quels seraient les avantages d'un tel engagement pour la nouvelle école?
- Préférences régionales;

2. Une lettre de recommandation de l'école où l'intéressé-e travaille actuellement.

Délai d'inscription

Le délai pour la présentation des demandes de reconduction (y compris pour les assistances de langue anglaise) est fixé au **28 février**.